

NOTE DE SYNTHÈSE

Ordre du jour du Conseil Municipal

Du mercredi 27 mars 2024 à 19h
Salle du Conseil Municipal

➤ **Validation du procès-verbal de la séance du 09 janvier 2024**

Voir PV ci-joint

1. Budget principal M57 – application de la fongibilité des crédits

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Monsieur le Maire propose au Conseil que lui soit déléguée la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Ces mesures prendront la forme de décisions du Maire, qui seront présentées lors de la séance la plus proche aux membres de l'assemblée délibérante.

2. Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncier bâti : 37,14%
- Taxe foncier non bâti : 104,39 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 11,09%

3. Vote du compte de gestion – budget principal 2023

Le compte de gestion sera consultable lors de la séance du conseil

4. Vote du compte de gestion – budget annexe cuisine centrale 2023

Le compte de gestion sera consultable lors de la séance du conseil

5. Vote du compte de gestion – budget annexe maison de retraite 2023

Le compte de gestion sera consultable lors de la séance du conseil

6. Vote du compte administratif et affectation des résultats – budget principal

Celui-ci présente, au terme de l'an 2023, un excédent de fonctionnement de 297 550,83 € et un déficit en la section d'investissement de 123 878,30 €. Soit un résultat d'exercice 2023 faisant apparaître un excédent de 100 453,30 €.

Les résultats cumulés font apparaître un excédent en la section de fonctionnement de 297 550,83 € et un déficit en la section d'investissement d'un montant de 197 097,53 €.

Il est proposé de répartir l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 297 550,83 €, de la façon suivante :

- 297 550,83 € sur le compte 1068 de la section investissement recettes,

Il est proposé également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 197 097,53 € sur le compte 001 section investissement dépenses.

7. Vote du compte administratif et affectation des résultats – budget annexe cuisine centrale

Celui-ci présente, au terme de l'an 2023, un excédent de fonctionnement de 11 734,62 € et un déficit en la section d'investissement de 2 327,14 €. Soit un résultat d'exercice 2023 faisant apparaître un excédent de 9 407,48 €.

Les résultats cumulés font apparaître un déficit en la section de fonctionnement de 36 247,41 € et un excédent en la section d'investissement d'un montant de 9 837,27 €.

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 36 247,41 € sur le compte 002 de la section fonctionnement dépenses,

Il est proposé également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 9 837,27 € sur le compte 001 section investissement recettes.

8. Vote du compte administratif et affectation des résultats – budget annexe maison de retraite

Celui-ci présente, au terme de l'an 2023, un excédent de fonctionnement de 73 284,17 € et un excédent en la section d'investissement de 15 318,37 €. Soit un résultat d'exercice 2023 faisant apparaître un excédent de 88 603,03 €.

Les résultats cumulés font apparaître un excédent en la section de fonctionnement de 73 284,17 € et un excédent en la section d'investissement d'un montant de 19 328,37 €.

Il est proposé de répartir l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 73 284,17 €, de la façon suivante :

73 284,17 € sur le compte 1068 de la section investissement recettes,

Il est proposé également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 19 328,37 € sur le compte 001 section investissement recettes.

9. Vote du budget primitif 2024 – budget principal

Vu la présentation du compte de gestion 2023 de la Commune ;

Vu la présentation du compte administratif 2023 de la Commune ;

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Principal de la Commune 2024 dont l'équilibre s'établit comme présenté ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
011- Charges à caractère général	510 175,36 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 429 000,00 €
014 - Atténuation de produits	35 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	517 400,00 €
66- Charges financières	79 000,00 €
67- Charges spécifiques	0,00 €
68- Dotations aux provisions	4 000,00 €
023- Virement à la section investissement	77 848,63 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 408,01 €
TOTAL	2 668 832,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
013- Atténuations de charges	500,00 €
70- Produits des services	71 350,00 €
73- Impôts et taxes (sauf le 731)	928 865,00 €
731- Fiscalité locale	979 071,00 €
74- Dotations, subventions et participations	484 046,00 €
75- Autres produits de gestion courante	104 000,00 €

77- Produits exceptionnels	1 000,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €
TOTAL	2 668 832,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	En Euros
001 - Déficit d'investissement reporté	197 097,53 €
20- Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	818 442,29 €
16- Emprunts et dettes assimilées	225 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €
TOTAL	1 360 539,82 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	En Euros
13- Subventions d'investissement	305 000,00 €
10- Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	53 732,35 €
1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	297 550,83 €
16- Emprunts et dettes assimilés	250 000,00 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	360 000,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement	77 848,63 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 408,01 €
TOTAL	1 360 539,82 €

10. Vote du budget primitif 2024 – budget annexe cuisine centrale

Vu la présentation du compte de gestion 2023 de la Cuisine centrale ;

Vu la présentation du compte administratif 2023 de la Cuisine centrale ;

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget annexe de la Cuisine centrale 2024 dont l'équilibre s'établit ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
002 – Résultat d'exploitation reporté	36 247,41 €
011- Charges à caractère général	290 600,00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	146 420,00 €
65- Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
66- Charges financières	8 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	0,00 €
68- Dotations pour provisions et dépréciations	500,00 €
042- Opération de transfert entre sections	21 787,09 €
TOTAL	508 554,50 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
70- Produits des services	481 266,00 €
75- Autres produits de gestion courante	0,00 €
77- Produits exceptionnels	27 288,50 €
042- Opération d'ordre	1 266,00 €
TOTAL	508 554,50 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	En Euros
----------------------------------	-----------------

21- Immobilisations corporelles	8 624,36 €
16- Emprunts et dettes assimilées	23 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
TOTAL	31 624,36 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	En Euros
001- résultat de clôture N-1	9 837,27 €
040- Opérations d'ordre entre sections	21 787,09 €
TOTAL	31 624,36 €

11. Vote du budget primitif 2024 – budget annexe maison de retraite

Vu la présentation du compte de gestion 2023 du budget annexe Maison de retraite ;
Vu la présentation du compte administratif 2023 du budget annexe Maison de retraite ;
Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif de la Maison de retraite 2024 dont l'équilibre s'établit ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
011- Charges à caractère général	33 400,00 €
66- Charges financières	50 000,00 €
023- Virement à la section investissement	36 600,00 €
TOTAL	120 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
75- Autres produits de gestion courante	120 000,00 €
TOTAL	120 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	En Euros
16- Emprunts et dettes assimilées	79 212,54 €
21 – Immobilisations corporelles	50 000,00 €
TOTAL	129 212,54 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	En Euros
001- résultat antérieur d'investissement	19 328,37 €
1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	73 284,17 €
021- Virement de la section de fonctionnement	36 600,00 €
TOTAL	129 212,54 €

12. Vote des subventions aux associations

Conformément au budget primitif 2024, Monsieur le Maire propose de répartir une enveloppe globale de 38 900 € de subventions aux différentes associations locales.

13. Vote d'une subvention au CCAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse une subvention d'équilibre au CCAS, qui est un établissement public administratif rattaché à la commune, et que celle-ci a été prévue au budget primitif 2024 pour un montant de 15 000 €.

14. Définition de la participation des communes voisines aux charges scolaires 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle que l'article L212-8 du Code de l'éducation prévoit une répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques sur le principe du libre accord entre les Communes concernées.

Dans ce cadre, la Commune de résidence de l'enfant scolarisé s'engage à payer l'intégralité des charges de fonctionnement à la Commune d'accueil.

Le coût d'un enfant scolarisé sur les écoles de Laroque d'Olmes comprend pour base de répartition : les salaires du personnel d'entretien, d'encadrement et d'intervention en milieu scolaire, l'achat de petit matériel, les frais d'EDF, de chauffage, eau, téléphone, les fournitures scolaires, etc...

Le coût est estimé pour l'année scolaire 2023/2024 à 1 040,93 €. Cette somme exclue les frais pour les activités périscolaires.

15. Contribution au budget 2024 du SDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'administration du SDIS a fixé le montant de la contribution financière 2024 de la commune à 130 086 €.

Monsieur le Maire propose que cette contribution fasse l'objet d'un versement mensuel au dixième.

16. Demande de subvention FDAL – Travaux de voirie 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que, par délibération, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la convention de mandat de voirie 2024 afin de proposer aux communes qui le souhaitent de réaliser, pour leur compte, des opérations de voirie.

Monsieur le Maire expose au Conseil que, suite au recensement des travaux à effectuer sur la commune, le montant total s'élève à 107 613 € HT.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que nous pouvons solliciter du FDAL 2024 auprès du Conseil Départemental de l'Ariège pour ce projet, avec le plan de financement suivant :

Plan de financement programmation de voirie 2024				
Dépenses		Recettes		%
Prévisionnel travaux	107 613 €	DETR 2024	53 806,50 €	50 %
		FDAL 2024 Conseil Départemental de l'Ariège	21 522.60 €	20 %
		Autofinancement commune	32 283,90 €	30 %
TOTAL HT	107 613,00 €	TOTAL HT	107 613,00 €	100%

17. Demande de subvention FDAL pour l'achat de la patinoire

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante, qu'à la vue du succès de la patinoire lors du marché de Noël de 2023, il convient de la garder. Le coût de l'achat est de 27 214 € HT.

18. Demande de subvention FDAL pour remplacer la porte d'entrée de la micro crèche

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante, qu'à la vue des problèmes d'étanchéité de la porte d'entrée de la micro crèche, il convient de la remplacer. Le coût des travaux est estimé à 3 813,33 € HT.

19. Délibération portant sur les nouveaux statuts de la CCPO

Monsieur le Maire informe que l'assemblée communautaire a adoptée à la majorité un changement de ses statuts.

Monsieur le Maire indique que les statuts de l'EPCI ont été modifiés et qu'il en convient qu'ils soient approuvés par les conseillers municipaux.

En effet, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

20. Délibération portant sur l'approbation du PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPO a été arrêté en Conseil Communautaire le 14 décembre 2022.

La CCPO a ensuite reçu les différents avis des Personnes Publiques Associées (PPA) au printemps 2023. Cependant, plusieurs avis, dont celui de l'Etat et de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, suggèrent aux élus du territoire de revoir le projet, notamment pour y apporter de la cohérence en matière de justifications et pour phaser davantage l'urbanisation à horizon 2031.

Dans ce contexte, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité relancer un nouveau temps de travail et prévoir un deuxième arrêt du PLUi début de l'année 2024. Aussi, afin de prendre en compte les avis des PPA, une actualisation du PADD a été nécessaire. D'un point de vue réglementaire (L 151-5 du code de l'urbanisme), le PADD doit être complété avec le chiffrage total des surfaces de la consommation d'espaces, toutes activités confondues.

Le code de l'urbanisme prévoit, dans son article L153-12, un débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Les membres du conseil municipal doivent débattre sur ces grandes orientations du PADD avant de poursuivre l'élaboration du PLUi.

➤ **Questions diverses**